

# Remboursement du groupe électrogène et de la tronçonneuse pour les survivants de l'ouragan Laura

---

Release Date: Sep 10, 2020

Les survivants qui ont acheté ou loué un groupe électrogène et / ou une tronçonneuse à la suite de l'ouragan Laura peuvent être en mesure de recevoir un remboursement de FEMA.

FEMA ne peut pas rembourser l'équipement payé par une autre source, comme une assurance habitation, contre les inondations ou d'autres types d'assurance. Les paiements en double ou les remboursements d'aide fournie par une assurance ou toute autre source sont interdits par la loi.

Les survivants intéressés par le remboursement du groupe électrogène / ou de la tronçonneuse de FEMA doivent d'abord s'inscrire. Ils peuvent le faire en se connectant à [disasterassistance.gov](https://disasterassistance.gov), en téléchargeant l'application mobile FEMA ou en appelant la ligne d'assistance FEMA au 800-621-3362 ou ATS 800-462-7585. Des opérateurs multilingues sont disponibles. Ceux qui utilisent le 711 ou le service de relais vidéo peuvent appeler le 800-621-3362.

**Les candidats qui achètent ou louent un groupe électrogène et / ou une tronçonneuse dans les 30 jours suivant la date de début du sinistre du 22 août peuvent être admissibles à une aide financière pour remboursement si :**

- Le candidat remplit les conditions d'éligibilité générales pour le programme des particuliers et des ménages de FEMA.
- Le domicile est la résidence principale du candidat et est situé dans une paroisse désignée pour le programme des particuliers et des ménages. Depuis le 8 septembre, les paroisses désignées sont Acadia, Allen, Beauregard, Calcasieu, Cameron, Grant, Jackson, Jefferson Davis, Lincoln, Morehouse, Natchitoches, Ouachita, Rapides, Sabine, Union, Vermilion, Vernon et Winn.
- Le groupe électrogène a été acheté ou loué en raison d'une interruption du service des services publics d'électricité causée par l'ouragan Laura.



- Une preuve d'achat ou des reçus de location pour les articles sont soumis par le candidat.

### **Prix maximum**

- FEMA peut rembourser aux candidats jusqu'à 449 \$ pour les groupes électrogènes et jusqu'à 179,99 \$ pour les tronçonneuses.

### **Sécurité du groupe électrogène**

- Les survivants ne doivent jamais utiliser un groupe électrogène à l'intérieur d'une maison, d'un garage, d'un sous-sol, d'un vide sanitaire ou de toute zone partiellement fermée. Gardez ces appareils à l'extérieur, loin des portes, des fenêtres et des événements qui pourraient permettre au monoxyde de carbone de pénétrer à l'intérieur.

### **Autres articles remboursables**

- FEMA pourra également rembourser les candidats pour les articles suivants : détecteurs de monoxyde de carbone et de fumée, déshumidificateurs, humidificateurs et radios météorologiques.

